



Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC... N° 918 du 28 FEVRIER 2025

L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'information générales - fondé en 2004 Prix : 250 F CFA

Le Togo marque sa présence au FESPACO 2025 avec la participation de la ministre Yawa Kouigan P.5



Diplomatie

L'Ambassadrice du Royaume-Uni, chez Faure Gnassingbé

 P.3

Autonomisation des femmes et éducation des filles

Les rideaux sont tombés sur le Forum de Lomé P.5

Ouro-Koura Agadazi brise le silence et répond aux accusations P.4

Jusqu'au 30 MARS 2025

500F (50CL)

AVEC **DJAMA**, ON EST **ENSEMBLE**

www.snb.tg

SNB SOCIÉTÉ NOUVELLE

f i x i n



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES,
CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)

N° 003/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques que seules les marchandises introduites sur le territoire douanier togolais sous le régime de transit (IM8) par le Port Autonome de Lomé bénéficient d'une exonération de la Redevance Statistique (RS).

En conséquence, il est porté à l'attention de tous, que les marchandises en transit entrant sur le territoire national par le bureau de Kétao-Kéméri (TG522) seront soumises au paiement de la Redevance Statistique (RS) à compter du **1^{er} mars 2025**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Commissaire Général invite les acteurs concernés à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'application effective de cette mesure et compte sur la collaboration de chacun pour son respect scrupuleux.

Fait à Lomé, le 17 février 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Kokon B. TCHADIE

Diplomatie :

L'Ambassadrice du Royaume-Uni, chez Faure Gnassingbé

Le Président de la République togolaise, Faure Essozima Gnassingbé, a eu une rencontre fructueuse ce 26 février 2025 à Lomé avec l'Ambassadrice du Royaume-Uni, Harriet Thompson. Cette rencontre a permis de discuter de plusieurs axes de coopération entre les deux nations, dans un contexte international en constante évolution.

Au cœur des discussions figurait le partenariat stratégique entre les deux pays, particulièrement dans les secteurs de l'économie, du commerce et de l'investissement. L'Ambassadrice Thompson a exprimé l'enthousiasme de son pays à collaborer avec le Togo pour encourager les investissements et développer les échanges commerciaux. Elle a souligné que plusieurs entreprises britanniques étaient intéressées à établir des partenariats avec des acteurs économiques togolais, dans l'optique de renforcer les relations commerciales et d'explorer de nouvelles opportunités d'affaires.

« Nous avons abordé la coopération dans le domaine du

commerce et des affaires. Nos entreprises sont prêtes à investir et à travailler avec leurs homologues togolais. Elles voient d'un bon œil l'environnement d'affaires propice et dynamique du Togo », a-t-elle déclaré. Ce partenariat, selon elle, pourrait jouer un rôle crucial dans le développement économique du pays, en apportant expertise et savoir-faire.

Outre les questions économiques, la rencontre a également porté sur des thématiques liées à la défense et à la sécurité. Les deux parties ont échangé sur la nécessité de renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, tant au Togo que dans la sous-région ouest-africaine. L'Ambassadrice a



insisté sur l'importance de partager des expériences et des bonnes pratiques pour mieux faire face aux défis sécuritaires actuels, notamment dans le Sahel.

Dans un climat de

dialogue constructif, l'Ambassadrice Harriet Thompson a tenu à féliciter le Président Faure Gnassingbé pour ses efforts constants en faveur de la paix et de la stabilité régionale. Elle a salué

les initiatives du Togo dans le domaine de la diplomatie et de la sécurité, qui contribuent à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest, une zone marquée par des tensions et des conflits armés.

Serge Folly

Elections sénatoriales :

La Cour Constitutionnelle confirme la victoire du parti Unir

À Togo, les résultats définitifs des élections sénatoriales du 15 février dernier sont désormais connus. La Cour constitutionnelle, réunie en audience solennelle le lundi 24 février à Lomé, a proclamé ces résultats, confirmant ainsi la répartition des sièges annoncée précédemment par la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Une large victoire de l'Union pour la République

Conformément aux chiffres publiés quelques jours plus tôt, le parti Union pour la République (UNIR) s'impose largement avec 34 sièges obtenus sur les 41 en jeu. Cette domination traduit son ancrage politique et son influence au sein des collectivités locales, les sénateurs étant élus par les grands électeurs, composés principalement des conseillers municipaux et régionaux.

Les 7 sièges restants se répartissent entre plusieurs autres formations politiques et candidats indépendants. Ainsi, le parti BATIR obtient 2 sièges, tandis qu'ADDI, UFC et CLE remportent chacun un siège. Deux indépendants, issus du mouvement Le Togo Autrement et du regroupement conduit par Robert Olympio, complètent la liste des élus.

Une proclamation sans contestation

Lors de la séance de proclamation des résultats, le président de la Cour constitutionnelle, Babakane Coulibale, a souligné qu'aucun recours en contestation des résultats provisoires n'avait été déposé. Cette absence de contentieux électoral témoigne d'un processus jugé régulier par les parties prenantes et renforce la légitimité des nouveaux élus.

Avec la confirmation de ces résultats, l'installation du Sénat togolais, institution clé de la 5^e République, franchit une étape décisive. Composé de 41 sénateurs élus et de 20 autres membres nommés par le Président de la République, cette chambre haute du Parlement jouera un rôle majeur dans l'examen des lois,



la représentation des collectivités territoriales et la consolidation du cadre institutionnel du pays.

Une répartition équilibrée des sièges

Les 41 sénateurs élus sont répartis entre les différentes régions du pays de la manière suivante : Région Maritime : 10 sièges, Région des Plateaux : 12 sièges

Région Centrale : 5 sièges, Région de la Kara : 7 sièges, Région des Savanes : 7 sièges. Cette répartition, fondée sur les critères

démographiques et administratifs, vise à assurer une représentation équitable des territoires au sein de la nouvelle chambre parlementaire.

Vers l'installation complète du Sénat

L'élection des sénateurs marque une avancée significative dans le processus d'installation progressive des institutions de la 5^e République. Après l'Assemblée nationale et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales, la mise en place

effective du Sénat permettra de renforcer l'architecture institutionnelle du pays, avec une meilleure articulation entre les différentes instances législatives.

D'ici les prochaines semaines, l'attention se portera sur la nomination des 20 sénateurs supplémentaires par le Chef de l'État, ainsi que sur l'organisation de la session inaugurale du Sénat. Cette étape ouvrira officiellement une nouvelle page de l'histoire politique du pays, avec un Parlement désormais bicaméral.

TOGO :

Ouro-Koura Agadazi brise le silence et répond aux accusations

La nomination de Son Excellence Ouro-Koura Tchagara Agadazi au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Togo en France a suscité un vif débat, notamment au sein de la diaspora et sur les réseaux sociaux. Depuis plusieurs jours, des accusations visant son passé refont surface, relayées par certains activistes et médias internationaux.

Face à cette vague de critiques, le diplomate a décidé de sortir de son silence. Dénonçant des attaques infondées et une manipulation de l'opinion, il rappelle que les formations politiques de l'opposition exercent librement leurs activités au Togo et défie ses détracteurs d'apporter des preuves tangibles aux allégations portées contre lui.

Revenant sur les violences de 2017, il rappelle l'assassinat de deux militaires en poste à son domicile à Sokodé, un acte qu'il qualifie de barbare. Il maintient par ailleurs ses déclarations passées, estimant que certaines méthodes employées à cette époque s'apparentaient à celles de groupes extrémistes.

Dans un message adressé à son prédécesseur, Calixte Madjoulba, aujourd'hui ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, M. Agadazi a exprimé sa reconnaissance et salué le travail accompli pour le renforcement des relations diplomatiques entre le Togo et la France :

Message de Son Excellence Ouro-Koura Tchagara Agadazi

Je suis très touché par les paroles affables et le soutien que vous m'apportez à la suite de ma nomination au poste d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Togolaise près la République Française par son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, à travers votre message qui a été publié dans le journal en ligne LE NOUVEAU REPORTER du 23 février 2025 et je vous en remercie vivement.

Je voudrais saisir l'occasion pour vous exprimer toute ma fierté pour l'énorme travail que vous avez abattu quand vous assumiez les hautes fonctions d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de notre pays en France. Durant votre parcours, toutes vos actions ont significativement renforcé les liens d'amitié et de coopération qui unissent le Togo et la France.

Votre message intervient au moment où certains

s'acharnent à remettre en cause tous les efforts qui ont été engagés pour dynamiser les relations entre le Togo et la France.

En effet, un certain Raphael GBADOE a cru bon de faire circuler des inepties sur les réseaux sociaux en faisant du nouvel Ambassadeur que je suis, le bourreau des populations de Lomé et de Sokodé ma ville natale lors des insurrections organisées par les partis politiques de l'opposition. Le comble, un certain activiste nommé Ferdinand AYITE en conflit avec la loi, spécialisé en apologie de délation, de calomnie et adepte du sensationnel a bruyamment relayé sur les réseaux sociaux les propos de GBADOE faisant de moi, le bourreau des populations de Lomé et de Sokodé en affirmant, je cite :

« Le Lieutenant Ouro-Koura Tchagara AGADAZI se serait personnellement impliqué dans la répression sanglante et l'assassinat des militants de l'opposition au rond-point du port Autonome de Lomé dans les années 1991, 1992 et 1993 sous les ordres du Commandant Narcisse Yoma DJOUA, un autre tristement célèbre criminel de l'armée togolaise ».

« En 2005, lors de la répression meurtrière et sanglante ayant balisé la voie à la prise du pouvoir de Faure GNASSINGBE succédant à son père, le Lieutenant-Colonel Ouro-Koura Tchagara AGADAZI était le principal coordonnateur des milices appuyées par certains enfants de feu GNASSINGBE Eyadema qui ont massacré avec des armes de guerre les militants de l'opposition. Le rapport de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) rendu public en décembre 2005 cite nommément « M. Agadazi avec une équipe de milices et 7 bérets rouges, qui s'était chargée de la répression à Komah, Dadambara, Kparataou et Tchalo » ».

« En 2017, lors des manifestations populaires



organisées par le Parti National Panafricain (PNP) exigeant les réformes politiques, une vague d'expéditions punitives et de répressions sanglantes s'est abattue sur les militants de ce parti et l'ensemble des partisans de l'opposition sur toute l'étendue du territoire. Dans une prise de parole publique, le Colonel Ouro-Koura AGADAZI alors ministre de l'agriculture et de la pêche, a accusé à tort les militants du PNP de recourir au mode opératoire qui serait celui des djihadistes de Tombouctou (Mali) ».

Fait sidérant, RFI, une radio de renommée mondiale s'est fait le devoir d'être le porte-parole des sieurs GBADOE et AYITE pour véhiculer les inepties qui circulent sur les réseaux sociaux depuis plus d'une semaine sans faire le moindre effort de vérification en me contactant pour des propos contradictoires de ces prétendus assassinats dans les zones citées (Lomé et Sokodé), ou auprès des autorités locales ou des familles des victimes.

Concernant l'allégation relative à la répression et l'assassinat des militants de l'opposition au rond-point du port autonome de Lomé, nous voulons faire remarquer que les partis politiques d'opposition existent au Togo et fonctionnent en toute liberté. A défaut de me contacter, RFI pouvait soit prendre contact avec les partis politiques de l'opposition pour qu'ils leurs donnent la liste de leurs militants qui auraient été prétendument tués par le Colonel AGADAZI, soit prendre contact avec les membres des familles victimes.

Pour le deuxième point, la même chaîne internationale avait tous les moyens pour vérifier ces allégations auprès

des autorités locales (chefs cantons, chefs coutumiers et les autorités administratives) de Komah qui se trouve être ma localité natale, de Kadambara, Kparatao et Tchalo ou auprès des parents des victimes pour obtenir la liste des prétendues victimes des répressions orchestrées par le Colonel AGADAZI dans les localités citées. Mieux, au-delà de ces canaux de vérifications, RFI pouvait utiliser un précieux outil de vérification pour infirmer ou confirmer lesdites allégations en saisissant les éminentes personnalités locales fortement engagées aux cotés des forces de l'ordre et de sécurité pour garantir l'intégrité physique de chaque habitant et de chaque habitante de la préfecture de Tchaooujo. Au rang de ces éminentes personnalités, nous pouvons citer le Ministre FOLIBAZI Katari, actuel Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, originaire de Tchalo qui pouvait se rendre utile dans la vérification de ces allégations rapportées par les sieurs GBADOE et AYITE qui n'ont d'objectif que de monter les populations de la préfecture les unes contre les autres. Il en est de même pour le canton de Kadambara dont le chef canton, MEDJESSIRIBI Madanoum, un énarque, ancien député à l'Assemblée Nationale et son frère, le Colonel à la retraite OURO BANGNA Nassam, ancien directeur des services des FAT et actuellement actionnaire d'une grande société de transport de la place qui jouent un rôle important dans la préservation de l'intégrité physique des personnes et des biens dans leur canton.

Parlant des accusations des deux activistes contre ma personne pour avoir traité les

militants de PNP de djihadistes, il faut rappeler que mes propos font suite à l'assassinat odieux de deux militaires en poste à mon domicile à Komah. En effet, l'on s'en souvient que le PNP de Tikpi ATCHADAM avait lancé en 2017 un mouvement insurrectionnel à Lomé, Sokodé et dans certaines villes du Togo pour renverser l'ordre constitutionnel. Lors de ce mouvement, les militants du PNP s'attaquaient à tout symbole de l'Etat. C'est dans cette situation qu'ils ont pris d'assaut ma maison à Komah en égorgeant froidement dans la nuit du 16 au 17 octobre 2017 deux militaires en poste et en saccageant tout l'immeuble. C'est à la suite de cet acte barbare et ignoble commis par le PNP que j'ai animé une émission sur une radio locale (KANAL FM) à Lomé pour situer l'opinion publique sur ce qui s'est réellement passé à mon domicile à Sokodé en déclarant avec responsabilité que le PNP est un parti djihadiste puisque le mode opératoire des militants déchainés du PNP ce jour a consisté à assassiner deux militaires en poste en tranchant la gorge, caractéristique propre des djihadistes au Sahel, en Occident et partout dans le monde. Ces propos que j'ai tenus lors de cette émission restent et demeurent assumés jusqu'à ce que le principal instigateur, Tikpi ACHADAM actuellement en fuite et ses complices répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes.

Compte tenu de ce qui précède, nous saisissons l'occasion pour appeler les journalistes de RFI et des autres médias à plus de professionnalisme dans le traitement des informations afin d'éviter d'envenimer le contexte sécuritaire mondial déjà tendu sur fond de crises ouvertes entre certains Etats.

Nous voudrions ici exprimer notre déférente gratitude au Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE pour la confiance plusieurs fois renouvelée à ma modeste personne et prenons l'engagement solennel de nous mettre au service de la diplomatie pour le rayonnement des excellentes relations séculaires de coopération et d'amitié qui lient le Togo et la France.

Le Togo marque sa présence au FESPACO 2025 avec la participation de la ministre Yawa Kouigan

Le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) s'ouvre cette année avec une forte représentation du Togo. L'édition 2025 de ce prestigieux rendez-vous du septième art africain voit la participation de plusieurs cinéastes togolais, venus défendre le dynamisme et la créativité de l'industrie cinématographique nationale. Pour marquer l'engagement du pays en faveur du développement du secteur audiovisuel, la ministre de la Communication et des Médias, Yawa Kouigan, est également présente à Ouagadougou afin de soutenir les professionnels togolais et renforcer les échanges avec les acteurs du cinéma africain et international.

Le Togo, qui ambitionne de donner un nouvel élan à son industrie cinématographique, met en avant des productions locales reflétant la richesse culturelle et les réalités sociales du pays. Cette année, plusieurs films togolais sont inscrits dans différentes catégories du festival, mettant en lumière le talent des réalisateurs, scénaristes et techniciens du pays. La participation à cet événement constitue une opportunité pour les créateurs togolais de présenter leurs œuvres à un large public et

de nouer des partenariats avec des producteurs et distributeurs internationaux.

Au-delà de l'aspect compétitif, la présence de la ministre Yawa Kouigan témoigne de l'engagement du gouvernement togolais à promouvoir le secteur audiovisuel. Des rencontres avec des professionnels du domaine sont prévues afin d'explorer de nouvelles stratégies pour structurer l'industrie et favoriser l'émergence de productions



locales compétitives. À travers cette participation, le Togo entend affirmer sa place sur la scène cinématographique africaine et encourager l'essor

d'un cinéma national capable de rivaliser avec les grandes productions du continent.

Le FESPACO 2025 se présente ainsi comme un

moment clé pour le cinéma togolais, offrant aux talents du pays une vitrine exceptionnelle et une reconnaissance à l'échelle internationale.

Autonomisation des femmes et éducation des filles

Les rideaux sont tombés sur le Forum de Lomé

La capitale togolaise a accueilli un Forum régional sur l'éducation des filles et l'autonomisation économique des femmes. Cette rencontre initiée par la Banque mondiale en collaboration avec la Fondation Brazzaville, a permis de rassembler les Organisations de la Société Civile (OSC) du 25 au 26 février 2025 à Lomé.

Ce Forum est une plateforme stratégique, dédiée aux acteurs afin d'accentuer leur engagement et accélérer les actions pour l'égalité des genres et la réduction de l'extrême pauvreté.

22 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont représentés à cette rencontre d'envergure dont les travaux ont été lancés par le Premier ministre Victoire Dogbé.

Il est question d'explorer les possibilités d'une meilleure collaboration avec la Banque mondiale, qui prend à bras le corps la question de la gent féminine, à travers ses interventions au Togo.

Ousmane Diagana, Vice-président régional de la Banque mondiale a relevé la pertinence du sujet au cœur de ce Forum en ces termes :



« L'égalité des genres est d'abord une question de justice, puis un levier essentiel pour le développement. Éliminer les barrières liées au genre favorise la productivité économique, réduit la pauvreté, et renforce la cohésion sociale. Cependant les progrès dans ce domaine restent trop lents, ce qui exige une action urgente. Ce forum est donc une étape clé de notre collaboration avec les organisations de la société civile pour changer la société en investissant dans l'éducation des filles ».

Choisi pour abriter ces assises, le Togo s'est construit en modèle depuis quelques

années en matière de promotion d'autonomisation des femmes. Ce Forum organisé sur la Terre de nos aïeux consolide ainsi les efforts de l'exécutif togolais.

« ses efforts sur les questions d'éducation et de promotion de l'autonomisation des femmes », ces assises doivent permettre de franchir un palier significatif : « il est essentiel de développer des solutions constructives, efficaces et pragmatiques en s'appuyant sur les acquis déjà obtenus et en promouvant une approche inclusive du développement », a souligné le PM Dogbé.

La cheffe de l'exécutif

togolais à l'ouverture des travaux, a souligné les avancées du pays en matière d'éducation et de promotion de l'autonomisation des femmes.

Elle a évoqué les initiatives dans le domaine de l'accès à l'éducation, le taux net de scolarisation des filles au primaire qui est passé de 93,4% en 2015 à 98,5% en 2024 avec une parité fille/garçon de 1,01, preuve de la scolarisation des filles dans les mêmes proportions que les garçons.

L'enseignement secondaire a été mis en lumière et où, le taux net de scolarisation est passé de 40,08% en 2015 à 57,48% en

2024. Elle a aussi relevé le taux d'achèvement au primaire pour les filles qui est passé de 83,3% en 2015 à 95,7 en 2024 et au collège, de 33,7% en 2015 à 59,3 en 2024.

«Lorsqu'une fille reçoit une éducation, elle devient une source de transformation pour elle-même, pour sa famille et pour la communauté. L'éducation permet ainsi à une multitude de jeunes filles de réaliser leur rêve et de véritablement contribuer au développement de leur pays. De même, l'autonomisation des femmes est essentielle à la construction de sociétés plus justes, résilientes et prospères. Un exemple emblématique de cette contribution est celui des Nanas Benz, ces femmes courageuses et entrepreneures qui ont non seulement soutenu leurs familles, mais aussi participé activement au développement socio-économique du Togo. Elles sont devenues des modèles inspirants pour les générations suivantes, démontrant la puissance de l'autonomisation féminine », a poursuivi Victoire Dogbé.

MF

Virus Lassa :

Le ministère de la Santé invite à la vigilance après des cas confirmés dans certains pays

Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique appelle à la vigilance face au virus Lassa, après la confirmation de plusieurs cas dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. À ce jour, aucun cas n'a été signalé au Togo, mais les autorités sanitaires ont renforcé les mesures préventives afin d'éviter toute propagation de la maladie sur le territoire.

Le virus Lassa est une fièvre virale hémorragique classée parmi les maladies à potentiel épidémique. Il se transmet principalement par contact avec les excréments ou l'urine de rongeurs infectés, notamment le *Mastomys natalensis*, un rat présent dans la région. La contamination peut également se faire par contact direct avec les fluides corporels d'une personne malade, ce qui expose particulièrement les soignants et les proches des patients.

Face aux risques liés à cette maladie, les autorités sanitaires ont pris plusieurs

dispositions. La surveillance épidémiologique a été renforcée aux points d'entrée du pays, notamment aux frontières, dans les aéroports et les ports, afin de détecter rapidement tout cas suspect. Le personnel médical et les structures de santé ont été mis en alerte pour assurer une prise en charge rapide en cas d'éventuelles infections. Parallèlement, une campagne de sensibilisation est menée pour informer la population sur les modes de transmission et les précautions à prendre.

La maladie à virus Lassa se manifeste par des symptômes



souvent non spécifiques, ce qui peut rendre son diagnostic difficile à ses débuts. Parmi les signes les plus fréquents, on retrouve une fièvre élevée, une faiblesse généralisée, des maux de tête, des douleurs musculaires et abdominales, ainsi que des nausées, des vomissements ou

des diarrhées. Dans les cas les plus graves, elle peut évoluer vers des hémorragies, une insuffisance respiratoire ou un état de choc pouvant entraîner le décès du patient.

Pour limiter les risques de contamination, il est recommandé d'éviter tout contact avec

les rongeurs, de stocker les aliments dans des contenants hermétiques et de maintenir un environnement propre afin de ne pas attirer ces animaux. L'hygiène des mains doit être rigoureusement respectée, en privilégiant un lavage régulier avec de l'eau et du savon. Toute personne présentant des symptômes suspects est invitée à se rendre rapidement dans un centre de santé pour une prise en charge adéquate.

Bien que le Togo ne compte aucun cas confirmé à ce jour, le ministère de la Santé assure que les mesures nécessaires sont en place pour prévenir toute introduction de la maladie sur le territoire. Il exhorte la population à la prudence et rappelle que la vigilance et l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène restent les meilleurs moyens de protection contre cette fièvre hémorragique.

Togo :

Les premiers certificats de nationalité dématérialisés sont disponibles

Bonne nouvelle pour les premiers demandeurs du certificat de nationalité en ligne. Ceux dont la requête a été déposée depuis plus de deux mois peuvent désormais récupérer leur certificat.

Dans un communiqué diffusé sur la Télévision Togolaise (TVT), le garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation, Mipamb Nahm Tchougli, a invité ces citoyens à se rendre dans les services indiqués au niveau des préfectures concernées, munis des pièces justificatives nécessaires pour le retrait de leur document officiel.

C'est le 12 décembre 2024 que la plateforme de demande a été officiellement lancée par le premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé dans le but d'alléger les procédures administratives et d'améliorer l'accessibilité aux services publics. Fini donc les longues files d'attente et la paperasse interminable.

Désormais, toutes les demandes de certificat de nationalité doivent être soumises via une plateforme dédiée, disponible sur le portail national des services publics digitalisés (<https://service-public.gouv.tg>). Plus besoin de se déplacer au tribunal de grande instance de Lomé, la Direction de la nationalité se charge uniquement de l'examen des dossiers déposés en ligne. En quelques clics, les

demandeurs peuvent initier et suivre l'avancement de leur dossier directement depuis leur téléphone, tablette ou ordinateur.

Cette innovation numérique répond à la vision du gouvernement togolais d'améliorer la relation entre l'administration et les citoyens. Pourquoi cette dématérialisation change-t-elle tout ?

Plus besoin de se déplacer, tout se fait en ligne à toute heure. Elle représente également un gain de temps considérable, mettant fin aux attentes interminables grâce à une demande simplifiée en quelques clics. De plus, ce système garantit une transparence accrue en permettant aux demandeurs de suivre en temps réel l'évolution de leur dossier.

Outre le certificat de nationalité, plusieurs autres démarches administratives ont déjà été numérisées dans le secteur de la justice et de la législation. Il est désormais possible d'effectuer en ligne la demande de duplicata du certificat de nationalité, d'obtenir un casier judiciaire, ou encore de suivre des procédures devant le tribunal de commerce.

Serge Folly

Le Togo enregistre 237 milliards FCFA d'investissements en 2024

L'économie togolaise continue d'attirer les capitaux. En 2024, le Togo s'affirme comme une destination privilégiée pour les investisseurs avec des projets d'envergure validés par le Comité d'octroi d'agrément, portant sur un montant total de 237 milliards de francs CFA.

Ce chiffre fait écho aux efforts soutenus du gouvernement togolais pour améliorer le climat des affaires et stimuler la croissance économique, comme l'attestent les récentes données du Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

Là où le pays fait particulièrement forte impression, c'est dans le nombre d'investisseurs internationaux attirés par son environnement des affaires en pleine évolution. Sur les 37 projets agréés, 22 sont portés par des investissements directs étrangers (IDE), représentant un volume financier de 156 milliards FCFA, soit environ 66 % du total.

Ces investissements couvrent des secteurs clés tels que le bâtiment et les travaux publics (BTP), l'agroalimentaire et l'agro-industrie, secteurs qui, par leur nature même, sont des



moteurs de croissance durable.

Les 15 projets restants, financés par des acteurs nationaux, apportent leur contribution à hauteur de 81 milliards FCFA, soit 34 % du total. Ces initiatives, concentrées dans des secteurs à fort potentiel comme l'agroalimentaire, l'agro-industrie et la plasturgie, sont le reflet de l'ambition du Togo de diversifier son économie et d'encourager l'entrepreneuriat local. Ce sont ces projets qui ancrent le pays dans une trajectoire de croissance dynamique, en impliquant pleinement les acteurs économiques nationaux dans le développement du pays.

Ces performances témoignent d'une transformation profonde du climat des affaires au Togo, soutenue par une série de réformes audacieuses qui ont placé le pays sous les projecteurs internationaux. Ce n'est pas un hasard si, dans le rapport B-

Ready 2024 de la Banque mondiale, le Togo a décroché la note de 61 sur 100, se classant parmi les pays les plus attractifs pour les investisseurs.

Une preuve que les efforts déployés ces dernières années pour assainir l'environnement économique commencent à porter leurs fruits, comme en témoignent les chiffres des investissements directs étrangers, qui ont bondi de 85 % entre 2019 et 2020.

L'impact de ces investissements se fera ressentir dans la création d'emplois. En effet, les autorités estiment que les projets validés en 2024 généreront environ 4548 emplois permanents, ce qui contribuera à la réduction du chômage et à l'amélioration des conditions de vie de nombreux Togolais. Un élément supplémentaire qui renforce l'attractivité du Togo comme pôle économique en plein essor en Afrique de l'Ouest.

Serge Folly

Déclin considérable des hippopotames en Afrique :

De l'importance de mettre fin au crime faunique

D'abord répertoriés comme espèce de l'annexe II de la CITES, ce qui veut dire que les hippopotames ne sont pas nécessairement menacés d'extinction, ils sont ensuite devenus au fil des années, des espèces menacés d'extinction. Ces mammifères semi-aquatiques, que l'on trouve en Afrique subsaharienne, ont une population en déclin de 30 à 50% au cours de la dernière décennie. Du coup, ce sont de nombreuses menaces qui pèsent sur eux, à commencer par le réchauffement climatique, la perte de leur habitat, et le braconnage pour l'ivoire contenu dans leurs dents. Ajouter à cela, la vente des hippopotames à des fins commerciales. Ce sont ainsi plus de 78 000 parties et produits d'hippopotame qui ont été commercialisés en cette dernière décennie.

Les hippopotames sont chassés pour leur viande mais aussi pour alimenter le commerce international en dents, en défenses, en sculptures d'ivoire, en peaux et en produits faits de peau. L'ivoire d'hippopotame est utilisé pour en faire des sculptures, et est populaire parmi les consommateurs, étant généralement moins chère que l'ivoire d'éléphant et plus facilement accessible. Selon la base de données de la CITES, les produits en ivoire d'hippopotame et les produits en peau d'hippopotame représentaient les deux types de produits provenant de ces spécimens les plus commercialisés internationalement.

Les hippopotames sont particulièrement vulnérables à la surexploitation en raison de leur très faible rendement reproductif. Un déclin marqué en raison de cette très faible productivité. Pourtant, les spécimens d'hippopotames sont commercialisés légalement dans certains pays. Entre les années 2018 à 2022, plus de 90 000 spécimens d'hippopotames ont été importés dans le monde entier. Les sculptures et les dents d'hippopotames étaient les types de spécimens les plus courants dans le commerce.

Selon les chiffres de l'UICN, concernant les pièces issues des hippopotames, les États-Unis (34 %) et la France (30 %) étaient les plus grands importateurs, et la Tanzanie (62 %), la Zambie (12 %), le Zimbabwe (10 %), l'Ouganda (7 %) et l'Afrique du Sud (5 %) les plus grands exportateurs. Le commerce illégal de l'ivoire d'hippopotame a fortement augmenté après l'inscription des éléphants d'Afrique à l'Annexe I de la CITES en 1989, avec plus de 27 000 kg d'ivoire d'hippopotame exportés illégalement au cours des années 2020, soit une

augmentation de près de 200 % par rapport aux années 90.

Des spécimens d'hippopotames ont été saisis dans 48 pays au cours de l'année 2021. L'Ouganda, la Tanzanie, la Chine et Hong Kong ont fait des saisies de dents d'hippopotames en 2021. Des saisies et des arrestations liées à l'ivoire d'hippopotame ont été signalées en cette même période, ce qui représente l'abattage illégal d'un minimum estimé à plus de 6 755 hippopotames.

Menaces

Le rapport de l'UICN, a notifié que la chasse illégale et non réglementée pour la viande et l'ivoire constitue une menace principale pour l'hippopotame. Le braconnage de l'hippopotame se produit dans de nombreux États, mais son impact et sa visibilité sont plus importants lorsqu'un grand nombre d'hippopotames sont braconnés pendant les périodes de troubles ; les milices tuent les hippopotames pour la viande afin de nourrir les soldats et pour le commerce de l'ivoire comme source de financement de leurs activités.

D'autres menaces, pas des moindres restent le développement résidentiel et commercial, l'agriculture et l'aquaculture, la chasse et le piégeage, les intrusions humaines et les perturbations causées par la guerre, les troubles civils et les exercices militaires, les modifications des systèmes naturels tels que les barrages, la gestion et l'utilisation de l'eau, le changement climatique et les phénomènes météorologiques violents, y compris les sécheresses.

En effet, l'une des plus grandes menaces pour les hippopotames reste aussi la perte et la dégradation de leur



habitat. Les hippopotames dépendent de l'eau douce pour survivre, ce qui les met souvent en conflit avec les communautés locales qui ont également besoin d'eau douce pour l'agriculture, l'énergie, la pêche et le développement résidentiel. Les conflits humains sont en augmentation, en particulier en Afrique de l'Ouest. Du coup, les populations d'hippopotames se déciment engendrant une disparition silencieuse de l'espèce. De plus, le déplacement des hippopotames hors des zones protégées augmente la probabilité d'interactions avec les humains, pouvant engendrer des conflits humains. Pendant la saison sèche, les hippopotames se déplacent des zones de rivières asséchées vers des ressources contenant plus d'eau, constituant ainsi de plus grandes congrégations d'hippopotames.

Pourtant, les hippopotames jouent un rôle essentiel dans la préservation d'un écosystème sain. Comptant parmi les plus gros animaux terrestres, ils sont particulièrement vulnérables face aux menaces car leur population se renouvelle lentement. Les femelles n'atteignent en effet leur maturité sexuelle qu'à l'âge de 10 ans, et la gestation est longue, elle qui dure 8 mois.

Commerce illicite

Le commerce illégal de l'ivoire d'hippopotame a fortement augmenté après l'inscription des éléphants d'Afrique à l'Annexe I de la CITES en 1989, comme précédemment indiqué. Cette tendance se poursuit car des

dents d'hippopotame et des produits issus de dents d'hippopotame ont été systématiquement trouvés avec de l'ivoire et des produits en ivoire saisis dans certains pays. Des saisies et des arrestations liées à l'ivoire d'hippopotame ont été signalées dans 20 pays entre 2016 et 2021. Selon les données CITES, les saisies de spécimens d'hippopotames représentent un total de 625 spécimens saisis par an

Selon les registres d'importation contenus dans la Base de données sur le commerce CITES, les parties et produits d'hippopotames faisant l'objet d'un commerce international légal provenaient de pays où ces exportations sont illégales en vertu du droit national, ce qui indique que des parties et produits illégaux sont blanchis sur le marché. Ces pays sont le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Kenya.

Le commerce illégal de parties et de produits en ivoire d'hippopotame est souvent associé au commerce illégal d'ivoire d'éléphant et, dans une moindre mesure, à d'autres produits de contrebande d'espèces sauvages, tels que les écailles de pangolin et les peaux de léopards, aux armes et munitions et à la fausse monnaie. Comme pour le commerce de l'ivoire d'éléphant, il existe des marchés parallèles légaux et illégaux. Il existe des preuves de braconnage et de trafic d'hippopotames, ainsi que des arrestations et des saisies associées, dans les 15 pays d'origine des parties et produits d'hippopotames dans le

commerce international légal.

Au Togo

Les hippopotames sont intégralement protégés, et on en compte une centaine. La vallée du Mono, compte à elle seule, plus d'une trentaine d'hippopotames, selon le rapport de l'ONG CDAC. Pourtant, des réseaux de trafiquants font tout pour passer par les mailles grâce à la corruption, malgré les efforts des ONG internationales, telle qu'EAGLE-Togo qui accompagne les autorités pour que les textes sur la protection des espèces protégées soient appliqués.

La détention, la circulation et la vente de trophées d'hippopotames, sont punies par les articles 761 et 796 du nouveau Code pénal du Togo. L'article 761 par exemple réprime d'un maximum de cinq ans de prison et de cinquante millions d'amende, toute personne qui directement ou indirectement commercialise sans droit, une espèce animale protégée. Afin de freiner les actions des braconniers, certaines ONG nationales et internationales organisent périodiquement des sensibilisations vis-à-vis des populations riveraines. Le plus souvent, ces organisations invitent les populations à s'organiser en groupement de revenus financiers pour qu'ils se détournent peu à peu du braconnage.

Comme au Togo, les hippopotames sont officiellement protégés dans de nombreux États, mais le niveau d'application des textes reste faible. Le seul instrument juridique international relatif à l'hippopotame est la CITES. L'hippopotame a été inscrit à l'Annexe II de la CITES lors de la CoP9 en 1994, sur la base d'une proposition de la Belgique, du Bénin et de la France. Les hippopotames ont fait l'objet d'une Etude du commerce important (ECI) par le Comité pour les animaux de la CITES à deux reprises : la première en 1999 et la deuxième en 2008. Suite à cela, parmi les principaux exportateurs de parties et produits d'hippopotames de 2009 à 2018, seule la Tanzanie a établi un quota d'exportation de 4 800 peaux, 10 598 kg, y compris les dents de 1 200 animaux et les trophées de chasse.



SOCIÉTÉ NOUVELLE DE BOISSONS

Jusqu'au 30 MARS 2025



500 F
50CL

www.snb.tg

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE



L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Agbalépédogan, non loin de la Pharmacie vigueur
Tél : (00228) 22 32 85 95

Directeur de Publication
Sama T. DJOBO

Rédaction :
Biva KPELAFIA
Sam DJOBO
Moudjibou FALANA
Gautier A.
Serge FOLLY

Secrétariat :
AGBERE Takira
Imprimerie :
La Colombe
Tirage :
2 500 exemplaires